

22 déc 2008 -20:00

Prolongation du mandat de la Monuc et du régime de sanctions envers du Congo

En présence du Ministre De Gucht, le Conseil de Sécurité a prolongé et renforcé aujourd'hui le mandat de la MONUC, la mission de maintien de la paix en République Démocratique du Congo.

En présence du Ministre De Gucht, le Conseil de Sécurité a prolongé et renforcé aujourd'hui le mandat de la MONUC, la mission de maintien de la paix en République Démocratique du Congo.

Le Ministre De Gucht se réjouit de la prolongation du mandat de la Monuc et du régime de sanctions envers la RDC New York, le 22 decembre 2008 En présence du Ministre De Gucht, le Conseil de Sécurité a prolongé et renforcé aujourd'hui le mandat de la MONUC, la mission de maintien de la paix en République Démocratique du Congo. « La MONUC demeure le plus important instrument de la communauté internationale pour stabiliser la situation sécuritaire à l'est de la RDC dans l'attente d'une solution politique durable. La mission doit donc avoir un mandat clair et robuste avec comme première priorité la protection de la population civile » indique le Ministre. Le Ministre se réjouit tout particulièrement de 4 éléments qui ont été intégrés dans le nouveau mandat sur proposition de la Belgique : « En premier lieu, la nouvelle résolution permet à la MONUC d'organiser de sa propre initiative des opérations contre les groupes armés, en concertation naturellement avec l'armée congolaise (FARDC). Ceci aura un effet dissuasif » souligne le Ministre. Sous la résolution précédente la MONUC ne pouvait intervenir qu'en appui d'opérations de désarmement de groupes armés dirigées par les FARDC. Le Ministre fait également remarquer que la MONUC peut intervenir contre tout élément armé qui s'en prend à la population civile, même s'il s'agit d'éléments des FARDC. Une deuxième proposition du Ministre concernait le renforcement du rôle de la MONUC dans la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles qui est une des causes principales de la persistance des violences à l'est du Congo. Le Ministre : « Le Conseil de Sécurité demande à la MONUC de mettre en œuvre la capacité d'inspection dont elle dispose pour lutter contre ce commerce illégal. Dans la planification de ses opérations contre des groupes armés, la MONUC doit également intégrer la nécessité de couper les circuits économiques qui les financent ». Le Ministre souligne que c'est sur le gouvernement de la RDC que repose en premier lieu la responsabilité de rétablir le contrôle de l'Etat sur le secteur des ressources naturelles. Troisièmement, la résolution appelle les autorités de la RDC à progresser rapidement dans la réforme en profondeur du secteur de sécurité : l'armée, la police et la Justice. « La résolution souligne la responsabilité de la RDC à mettre en place un cadre qui garantisse la durabilité des efforts des donateurs bilatéraux, parmi lesquels la Belgique. De nombreux pays reconnaissent l'importance de la formation d'une armée congolaise qui soit en mesure de fonctionner correctement tout en respectant les Droits de l'Homme, mais personne ne peut accepter qu'une fois déployées sur le terrain, les unités entraînées ainsi que leurs familles soient laissées à leur sort par manque d'encadrement correct » indique le Ministre. Quatrièmement, la résolution demande au Secrétaire général Ban Ki Moon de renforcer l'organisation de la MONUC, notamment en élaborant des règles d'engagement claires. Le Ministre indique à ce propos : « Avoir un mandat vigoureux et clair est une chose, encore faut-il qu'il soit bien mis en œuvre. Outre les renforts que la MONUC a reçu, j'attends également du Secrétaire général qu'il s'engage à continuer à améliorer l'action des troupes et l'organisation de la MONUC. Ce n'est pas que le Conseil de Sécurité, c'est aussi la population des Kivus qui attend cela ». Le Ministre reconnaît naturellement que les moyens de la MONUC restent limités en comparaison de l'énorme terrain d'opération et que les attentes envers la mission doivent rester réalistes. Dans son discours prononcé aujourd'hui devant le Conseil de Sécurité le Ministre De Gucht a attiré l'attention sur le fait que les renforts pour la MONUC ne seront pas immédiatement disponibles. C'est pour cela que la Belgique, dans le cadre de la demande adressée par le SG Ban Ki Moon, a plaidé auprès de ses partenaires européens pour le déploiement d'une force relais européenne, sans succès jusqu'à présent. La Belgique demeure prête à participer à une telle force si une masse critique peut être trouvée. Outre cela,

la Belgique a également proposé aux NU de contribuer au renforcement de la MONUC sur le plan de la capacité de transport et de renseignement ainsi que dans la formation des FARDC. En conclusion, le Ministre réaffirme que, nonobstant l'importance d'une mission des NU efficace, en fin de compte la solution à la crise qui frappe l'est du Congo ne pourra être trouvée que par des négociations politiques. « J'apporte donc mon appui aux négociations qui se déroulent à Nairobi entre le CNPD et le gouvernement de la RDC ainsi qu'aux discussions bilatérales entre le Rwanda et la RDC pour la normalisation de leurs relations bilatérales. Pour la communauté internationale, le Communiqué de Nairobi et l'accord de Goma restent le cadre de référence, j'appelle donc toutes les parties à ne pas pousser leurs exigences de manière déraisonnable. Le Ministre se réjouit également de l'adoption de la résolution prolongeant et renforçant le régime de sanctions envers la RDC. La situation actuelle à l'est du pays démontre malheureusement qu'il est essentiel de maintenir un embargo sur les armes à l'encontre des groupes armés ainsi qu'un régime de sanctions individuelles. « Avec d'autres pays, la Belgique a plaidé avec succès pour que des sanctions soient prises à l'encontre des personnes qui entravent l'accès à l'aide humanitaire ainsi que contre les personnes qui soutiennent les groupes armés via le commerce illégal des ressources naturelles. Il est maintenant important que le Conseil de Sécurité désigne effectivement les responsables de ces actes » indique le Ministre. Il appelle tous les partenaires de la RDC à mieux respecter l'obligation de notification pour toute fourniture de matériel et d'entraînement aux FARDC. Il arrive en effet trop souvent que ces armes aboutissent entre les mains de groupes armés. « Il est également très important que le Conseil de Sécurité continue à suivre attentivement le respect de ces mesures » indique le Ministre.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be